

NOTES DE LECTURE

GROSSER (Alfred) — *Le sel de la terre, Pour l'engagement moral.* — Paris, Seuil, 1981, 177 p.

L'homme moderne, dit-on, n'a pas de problèmes moraux ; il ne connaît que des difficultés pratiques. A. Grosser affirme qu'il n'en est rien. La morale est présente et omniprésente. Dans les réactions et les propos quotidiens, dans la dérision elle-même et le cynisme, on fait appel aux valeurs de référence que sont la vérité, la liberté, la justice, et que récapitule la notion de dignité de la personne humaine. Ce qui s'est effondré, ce sont les codes avec leurs prescriptions et leurs interdits absolus, avec leurs justifications autoritaires traditionnelles. La morale vivante est tension entre pôles contraires dont elle fait valoir la complémentarité et la complémentarité. Il s'agit chaque fois de tenir les deux bouts de la chaîne dans les matières suivantes :

1) L'appartenance à un « nous », à un groupe auquel on s'identifie est une nécessité de la vie et de l'action. Mais il ne faut pas lui conférer un statut métaphysique ou transcendant, y trouver le critère simple pour déterminer le bien et le mal, séparer les bons et les méchants ni transformer la différence en infériorité. Au reste, les appartenances d'un individu sont multiples et s'enchevêtrent ; les frontières sont relatives, mobiles, accidentelles ou contingentes.

2) La règle, avec ses corollaires que sont la répression et la sanction, est ce par quoi un groupe survit et fonctionne comme tel. C'est elle qui répartit les obligations, les responsabilités et les rôles de manière à instituer l'ordre contre le chaos et l'arbitraire. Il ne s'ensuit pas que toute loi positive soit acceptable, que la légalité suffise à garantir la légitimité. La loi dérive son autorité du consentement des esprits quand elle s'inscrit dans le cadre d'une éthique collective se référant aux valeurs, quand elle maintient l'ordre déjà acquis et établit l'ordre qui n'est pas encore là. C'est donc la morale qui juge de la légitimité par-delà la légalité. Il n'y a pas de formule magique pour parvenir à un ordre social, caractérisé par une distribution efficace et raisonnable des pouvoirs et des rôles qui ne va pas sans une juste répartition de l'avoir au sein d'un groupe qui se veut solidaire.

3) Le recours à la violence contre la violence illégitime de l'État et des pouvoirs peut donc devenir une exigence ou une nécessité sans qu'il existe un critère infaillible pour en indiquer le moment opportun et en prévoir le succès, le remède ne devant pas être pire que le mal. Autre chose est de verser dans l'apologie du terrorisme, des hors-la-loi et des

massacres accoucheurs de « l'homme nouveau ». A l'inverse, l'appel à la non-violence ne doit pas masquer la lâcheté ou la résignation devant la force du mal.

Il faut résister à d'autres formes de violence, celles qui attentent à la liberté de choix et d'esprit : le poids du passé, la pression à se conformer aux puissances au présent, au moyen de rites, par la propagande et la manipulation. Les rites du souvenir ou d'intégration au présent ne sont pas un mal en soi : il ne faut pas répéter les erreurs du passé et avoir un champ d'action du présent. De même, toute influence n'est ni viol ni aliénation de l'esprit. On est toujours influencé comme on influence sans cesse. Ce serait une abdication aberrante de renoncer à le faire de manière bénéfique dans le respect du libre-arbitre d'autrui et avec le désir de promouvoir en lui une liberté éduquée et élargie.

4) C'est par son action sur soi qu'on agit sur les autres. Le militantisme exige qu'on mette de l'ordre et de la cohérence en soi, qu'on maîtrise ses pulsions, son corps, et qu'on développe une attitude correcte par rapport à la possession, au travail, aux relations privilégiées qui limitent la liberté et tout à la fois lui donnent un contenu et la font s'incarner, mais ne dispensent pas de la responsabilité sociale et politique ni donc du militantisme et du service sous leurs formes multiples.

Telle est la morale : elle est préférence pour une vie conduite et raisonnable et adhésion aux valeurs non contraignantes de la liberté, de la confiance et du respect. Les divergences sur l'origine et les fondements derniers des valeurs de référence n'empêchent pas un consensus de plus en plus large sur elles.

Le livre de Grosser est un rappel utile de l'irréductibilité de la morale, des conditions actuelles de sa pratique dans un monde qui s'unifie dans la diversité. Il est agréable par son ton direct, ses analyses de cas ou d'exemples pris dans l'actualité ou l'histoire immédiate. On n'a aucune peine à être d'accord avec l'auteur, tant ses positions sont raisonnables.

On peut se demander toutefois s'il était superflu de s'arrêter sur le fait d'évidence initial : les « valeurs de référence » et le consensus de plus en plus large sur elles, pour en saisir la signification et la portée. Pouvait-on se contenter d'énumérer sur le même plan « liberté », « vérité », « justice » et de les récapituler dans la notion de « dignité de la personne humaine » ? Et pouvait-on légitimement parler de « valeurs de référence » sans s'inquiéter de savoir s'il n'y avait pas plusieurs sortes ou degrés de valeurs de référence dans l'action morale ?

L'expression « valeurs de référence » peut désigner trois ordres de réalité différents : les fondements, les normes ou les critères concrets, enfin les motivations de l'action. Sur lequel d'entre eux porte le consensus dont A. Grosser fait état ? Il me semble qu'il s'agit d'un niveau intermédiaire entre celui des fondements et celui des critères concrets. Les valeurs de référence de A. Grosser sont des valeurs particulières de second ordre, qui posent à tout le moins la question du principe de leur propre valorisation, de leur fondement dernier, objet, selon lui, de divergences insurmontables. Pourtant, elles sont d'une indétermination telle que dès que l'on veut leur donner un contenu, elles font l'objet d'interprétations contradictoires. Elles ne paraissent pas pouvoir se tra-

duire immédiatement en principes concrets de réalisation. Si malgré leur disparate et leurs équivoques (vérité = sincérité ? véracité ? idéal d'un savoir objectif, valable universellement ? ; liberté = absence de contrainte ? libre-arbitre ?...), les valeurs alléguées ici rencontrent un consensus, c'est au niveau des motivations. Elles sont la source d'adhésion à un code éthique dont elles justifient les normes comme indiscutables et auxquelles on se réfère dans les jugements, les décisions et les évaluations des conduites et des actions sans qu'on s'y conforme nécessairement. Or, il semble à la réflexion que les motivations puisent leur force dans le contenu traditionnel ou historique d'une communauté particulière. S'agissant des mots de « liberté », de « justice », de « vérité », et de « dignité de la personne humaine », ils ne servent de leitmotiv et n'ont de force de résonance que là où convergent et s'exercent deux facteurs historiques : la permanence des images, des symboles, des motifs prophétiques et apocalyptiques de la Bible, même sous forme laïcisée, et les archétypes idéalisés de l'idéologie politique gréco-romaine. C'est ce que P. Ricœur nommait le « noyau éthico-mythique » de la civilisation occidentale. A cela il faut ajouter le principe particulier de la société moderne, qui se conçoit comme une organisation de plus en plus efficace du travail et de la production. Elle a besoin de la paix sociale pour parvenir à cette efficacité : la liberté, la justice, la dignité de la personne humaine sont des conditions du bon fonctionnement de l'organisation. Les atteintes à ces valeurs sont des manques ou des fautes d'organisation, susceptibles de compromettre le niveau de vie, le rendement, les richesses humaines. Voilà où et comment elles sont omniprésentes et ambiguës, à la fois comme rémanences d'une tradition sacrale et comme propriétés logiques ou techniques du mécanisme social.

Cette vue cavalière permet les observations suivantes :

1) Par son vocabulaire, son style d'analyse des situations, par l'appel aux faits de vie et aux événements de l'actualité, par ses références, le livre de A. Grosser sera d'abord entendu des militants d'origine chrétienne désireux d'incarner le christianisme dans la société moderne. La connivence de l'agnostique avec ce milieu n'est plus paradoxale, unis qu'ils sont dans un substrat pré-éthique traditionnel et moderne, dans le langage commun des motivations qui traverse les frontières idéologiques.

2) Les valeurs de référence ne font pas partout l'objet d'une unanimité positive ni ne sont une source d'inspiration active et première de l'action morale. Les thèmes de liberté, de justice, de vérité ne sont pas mobilisateurs par eux-mêmes et ils semblent demeurer sans écho dans bien des consciences dans des pays d'Afrique ou d'Asie. Ils n'y sont ni le langage de la tradition ni l'exigence d'un niveau de développement pour lequel l'organisation rationnelle du travail est essentielle. Ce qui est requis, ce n'est pas la paix sociale, mais la sécurité pour l'accumulation primitive ou le capitalisme sauvage, au moyen de l'État. La référence à la liberté, à la justice, à la dignité humaine ne se rencontre que dans des discours à usage externe. Elle ne fait pas partie du langage de la pratique sociale quotidienne. Les victimes elles-mêmes parlent de chance ou de malchance. Pourtant le discours public est moralisateur :

il prêche la maturité, le travail, l'épargne, la concorde comme conditions nécessaires du « développement ».

3) Il n'y a morale que parce qu'il peut être fait appel à la capacité de chaque homme d'être source d'initiative, de s'engager dans ses décisions et ses actes, qui lui sont imputables. Cette puissance d'action, de refus ou d'acceptation est ce qu'il y a de plus commun et de plus universel. Elle se manifeste en s'exerçant : il n'y a pas tant à la dire qu'à la montrer. Elle se montre à l'encontre même des étiquettes qui entendent la fixer. Peut-être mieux vaut décrire *ce qui se passe effectivement* quand cette puissance s'exprime individuellement et collectivement.

4) La convergence morale des hommes est un fait. Il vaut mieux en rechercher les manifestations dans plusieurs directions : du côté des critères concrets d'action et des institutions qui les rendent effectifs ; du côté du cadre commun de vie, des dangers auxquels tous sont soumis ; enfin dans l'interaction des situations humaines les plus diverses.

5) Peut-être une morale de tension est-elle une morale extraordinaire, celle d'une époque de transition. La tension ne peut être une détermination du contenu de l'acte moral ou de la conduite. Elle n'est pas une valeur. On peut avoir pour idéal de parvenir à l'aisance, à une sorte d'infailibilité de l'instinct, à force d'exercice, et à la créativité. Peut-être l'exaltation de la tension n'est-elle que la marque et la limite d'un milieu. Elle ne se conçoit que là où règne la croyance qu'un individu vivant dans une communauté historique concrète pourrait s'affranchir de tout code, qu'il pourrait parvenir à la maîtrise de soi sans habitudes.

6) Peut-être est-ce aussi la marque d'un milieu ou d'une époque que l'insistance sur l'engagement. Ailleurs, le plus impérieux et le plus moralement révolutionnaire est le désengagement. Partout où, au nom des grands idéaux, on s'efforce de fabriquer des identités ou des solidarités illusoires (entre le zek et l'apparatchik), des pensées et des morales de substitution, au détriment des délibérations et des décisions personnelles.

On voit que A. Grosser a eu raison de penser que la morale est vivante et il en a discuté de manière à intéresser quelqu'un d'un « autre continent ». Il montre plus qu'il ne dit combien la médiation morale est une des valeurs de référence les plus susceptibles d'être reconstruites de tous, puisqu'elle est effet et cause de l'interaction entre les hommes d'horizons divers.

Fabien Eboussi Boulaga

TOSI (Jean-Pierre) — **Le droit des obligations au Sénégal** — Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence ; Dakar et Abidjan, Nouvelles éditions africaines, 1981. 414 p., Index. (Bibliothèque africaine et malgache. Tome XXXVI.)

INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT — **Comprendre une économie rurale, guide pratique de recherche.** — Paris, L'Harmattan, 1981, 170 p., cartes, tableaux, figures, annexes et glossaire. (Alternatives paysannes).

DIKA-AKWA NYA BONAMBELA (Prince) — **Les problèmes de l'anthropologie et de l'histoire africaines.** — Yaoundé, Éditions CLE, 1981, 372 p. (Études et documents africains).

Ces trois ouvrages sont apparemment très différents. Ils ont pourtant au moins un point commun : celui de poser le problème de la pertinence de la problématique choisie par l'auteur. Alors que, dans le cas de l'ouvrage de Jean-Pierre Tosi, je suis conduit à proposer une problématique alternative, je ne fais, avec le « guide pratique » de l'Institut panafricain pour le développement, qu'en élargir les conséquences. Enfin, le commentaire du livre du prince Dika-Akwa me conduit à souligner les ruptures épistémologiques essentielles qu'une lecture initiatique africaine permet d'opérer. Ce faisant, j'attire l'attention sur les perspectives de « développement endogène des connaissances », pour reprendre la phraséologie de l'UNESCO.

L'ouvrage de J.-P. Tosi pose au politologue plus de difficultés qu'au juriste. Pour le juriste, il s'agit d'un manuel classique qui reprend le polycopié d'un cours enseigné à la Faculté des sciences juridiques et économiques de Dakar et qui commente, en 1 619 paragraphes, les 256 articles de la partie générale du Code sénégalais des obligations civiles et commerciales de 1963. Ayant gardé la présentation pédagogique du polycopié, l'ouvrage met à la disposition des étudiants sénégalais ou des civilistes comparatistes des matériaux clairement expliqués ou commentés, faisant la part des emprunts extérieurs (principalement français) et des innovations restituées dans leur contexte de technique juridique. Car il s'agit essentiellement, dans cet ouvrage, de technique juridique, ce qui peut paraître austère pour le non-spécialiste, bien que la clarté et la précision du texte doivent être soulignées.

On regrettera simplement ici la faible part réservée, dans cette glose, à la jurisprudence locale encore peu connue, ce qui limite l'utilisation de l'ouvrage par les praticiens du droit sénégalais. Mais, en tant qu'ancien enseignant dans une faculté de droit africaine, je souligne l'intérêt pédagogique évident de la publication de tels cours. Tous ceux qui ont eu, depuis vingt ans, à assurer dans les nouvelles universités africaines des enseignements adaptés aux contextes locaux se sont heurtés à l'absence de matériaux ou de photocopiés pour « africaniser » leurs enseignements. L'ouvrage de M. Tosi répond à ce besoin. Mais, ce fai-

sant, cet ouvrage nous pose une question préjudicielle de nature politique qui dépasse largement le propos de l'auteur mais qui doit être posée à un moment où on parle d'une réorganisation de la politique française de coopération : dans quelle mesure doit-on continuer à reproduire le mimétisme qui a présidé à l'élaboration des nouveaux droits africains francophones et qui fait de la législation française le seul modèle de référence concevable ? Certes, il s'agit d'un code que le Sénégal s'est « librement » donné ; il doit être enseigné dans l'université nationale et être largement commenté. Mais, en limitant son propos à la seule technique juridique, l'auteur tend à faire croire que cette option sénégalaise est rationnellement la seule possible, même s'il a eu conscience de cette difficulté en s'interrogeant (p. 13 à 15) sur « l'algèbre juridique » ou le « catéchisme laïc » sans y apporter de réponses. Pourtant, il était utile de chercher quelles valeurs sociales et morales imprègnent ce code et pourquoi il s'agit d'un « droit de classe » (p. 15). Il me paraît surtout indispensable de ré-introduire dans les facultés africaines l'enseignement « du droit sociologique », c'est-à-dire du droit vécu qui est, au Sénégal, très différent du droit officiel sans pour autant se confondre avec le droit musulman dont l'étude est expédiée par l'auteur en quelques lignes (p. 14). Je retrouve donc, en le regrettant à nouveau, l'option prise par S. Ginchard dans son « Droit patrimonial de la famille au Sénégal » (*Politique africaine* n° 2, p. 131). En ne parlant que du nouveau code, on fait croire au lecteur que le dispositif juridique est appelé, ipso facto, à s'appliquer à l'ensemble de la population. Ceci est vrai en théorie et selon les principes généraux du droit sénégalais. Ceci est faux pour environ 80 % de la population dont la vie juridique est déterminée par l'émergence de nouvelles coutumes qui marient diversement les expériences pré-coloniales, coloniales et post-coloniales dans un habillage plus ou moins islamisé. En ignorant ce « droit sociologique », les universitaires français et sénégalais reconduisent la conception qui a présidé au « droit du développement » au début des années soixante. A travers un droit dit moderne et la codification, on cherchait alors à imposer un nouveau modèle de société grâce aux valeurs associées à un système juridique que l'on voulait en avance sur les mentalités (voir, pour une critique déjà ancienne, mon article dans la *Revue sénégalaise de droit*, n° 9, 1971).

Depuis lors, les impasses économiques et culturelles s'accumulant, ne doit-on pas se demander si la politique juridique, et spécialement législative, choisie lors de la décolonisation politique n'a pas été un instrument de sous-développement et de néo-colonialisme ? Ne devons-nous pas nous interroger sur les conditions d'application de dispositifs qui sont, sur le papier, des modèles d'une grande intelligence mais qui, dans la réalité, sont si dangereux qu'ils font l'objet de contournements et de détournements systématiques de la part des principaux intéressés (administrateurs et administrés) ? Quand cessera-t-on enfin de refuser de voir les sociétés africaines telles qu'elles sont et non telles que le dogme assimilationniste et ethnocentrique voudrait qu'elles soient ?

Ainsi qu'on peut le constater, ces questions dépassent singulièrement l'ouvrage estimable de M. Tosi dont l'intérêt est de révéler certaines ambiguïtés fondamentales tant des universitaires que des africanistes concernant les politiques juridiques des nouveaux États africains. Il y a

là un débat d'une importance essentielle à ouvrir, avec la participation de tous les intéressés. Pourquoi la « Bibliothèque africaine et malgache » ne servirait-elle pas de tribune à des échanges intellectuels et scientifiques qui engagent l'avenir de l'Afrique noire à l'horizon de l'an 2 000 ?

• *Comprendre une économie rurale, Guide pratique de recherche*, est le premier ouvrage d'une nouvelle collection aux éditions de L'Harmattan.

« Alternatives paysannes » est une collection qui « propose une nouvelle approche du monde rural... qui tient compte d'une double recherche, celle d'un développement alternatif et celle d'une plus grande auto-organisation des secteurs, autant dans l'hémisphère Sud que dans les sociétés industrielles ». Elle est dirigée par D. Desjeux dont les publications sur les paysannats malgaches et congolais ont déjà souligné les préoccupations scientifiques et humaines. Il indique ainsi, en ouverture à cet ouvrage, que « les paysans ne sont ni tout à fait passifs face à la modernisation, ni entièrement passésistes au regard de leurs traditions. Ils sont à la fois porteurs de culture et créateurs d'une vision alternative du monde ». De cette constatation naît le besoin d'apprendre à observer et à saisir sur le vif une société paysanne, ce qu'illustre parfaitement ce guide pratique « Comprendre l'économie rurale », préparé dans le cadre de l'Institut panafricain pour le développement (IPD) de Douala. Cet ouvrage a été préparé collectivement par seize membres de l'Institut, dont dix étudiants, à partir d'expériences menées au Niger en 1976-1977 et au Cameroun en 1975 et 1981. Avant d'en aborder le contenu, il convient de souligner l'intérêt de la formule collective de publication qui rompt avec un certain vedettariat et permet de diffuser des matériaux compréhensibles par de futurs stagiaires africains grâce au concours des étudiants de l'IPD. Cet ouvrage est en effet destiné aux animateurs ruraux et « à la formation d'agents destinés à travailler au contact des milieux ruraux africains ». C'est donc un ouvrage de pédagogie intelligente et originale, partant de l'observation des « unités domestiques » pour interpréter ensuite plus largement l'économie villageoise, puis celle de la « petite région ». À partir d'exemples, de procédures d'observation, de modes de collecte des données..., les principaux concepts de base de la science économique sont progressivement approchés, appréhendés, expliqués puis illustrés, certaines notions étant reprises dans un glossaire introduit en annexe. En outre, vingt-cinq tableaux et vingt-deux figures, répartis dans le texte, viennent caractériser telle ou telle méthode ou concrétiser l'analyse. Enfin, d'autres informations sont introduites dans huit annexes, allant de « pourquoi et comment apprécier la pente d'un terrain » (p. 132), à la « liste des plantes banales du pays Bamoun et remarques sur l'utilisation qu'on peut en faire » (p. 144). Si on ajoute le choix d'un papier fort, d'une couverture solide et d'un bon brochage, on a un résultat final qui formellement est très satisfaisant même si le coût du livre est relativement élevé et qu'il convient que les animateurs soient parfaitement alphabétisés en français pour saisir les nuances de l'analyse. Car, en abordant les problèmes de fond, on doit se demander quel type

d'économie rurale est abordé ici. En dégageant « l'esprit de l'ouvrage », les auteurs soulignent deux préoccupations. La première est de « renverser le schéma classique de l'économie rurale qui donne au revenu monétaire la priorité, pour remettre à la place qu'ils méritent les problèmes économiques posés par l'alimentation des populations et la reproduction des territoires » (p. 12 et 13). Le souci de promouvoir « le besoin humain fondamental, à savoir *manger par son travail* » (p. 11, souligné par les auteurs) va à l'encontre de certaines tendances macro-économiques d'États africains et a ainsi des implications politiques qui intéressent, au premier chef, *Politique africaine*.

La seconde préoccupation est de ne pas « réduire le rural à l'agricole... une région rurale équilibrée ne peut être une région où n'existent que des activités agricoles »... (p. 13). C'est à cette occasion que, timidement, les problèmes de la dépendance (« pour se fournir à l'extérieur en produits non agricoles ») sont abordés pour être repris à l'échelle de l'étude régionale et à propos de l'enchaînement des causes et des conséquences dans les problèmes régionaux » (p. 120-123). Mais le rôle de l'État ou les effets de l'intégration économique à l'échelle mondiale ne sont pas évoqués. Tout en convenant avec les auteurs qu'il ne faut pas mélanger des études économiques à échelle différente, quelques développements sur le rôle nouveau de l'État et de l'administration (p. 107-115), quelques commentaires sur l'évolution des cours du café ou de l'arachide en raison des modifications des marchés mondiaux (p. 106) permettraient d'illustrer, dans l'esprit des animateurs ruraux, que « la perspective d'*autonomie* maximum des populations rurales » doit se faire par « un contrôle réel sur les moyens de production que la population utilise et sur la production elle-même » (p. 13) mais aussi grâce à une connaissance des environnements économiques nationaux et internationaux pour en contrôler les effets au plan local. Dans tous les cas, il y a là matière à un nouveau guide pratique de recherche pour les mêmes destinataires.

En poussant encore plus loin l'analyse, on s'aperçoit que des préoccupations plus fines apparaissent. C'est ainsi que, parmi les divers facteurs de l'économie d'une famille rurale, le manuel privilégie la reproduction des moyens de production (terre, force de travail et « biens de production », c'est-à-dire bétail, outils, matériel, p. 24) et ainsi la gestion des structures rurales existantes plutôt que l'innovation par création de nouveaux moyens de production. On apprend donc à gérer l'autonomie locale plutôt que le développement, sagesse que j'approuve.

Par contre, on tend à confondre le statut foncier et le mode d'exploitation (p. 33), ce qui est possible dans les exemples étudiés, mais qui n'est pas généralisable. On ne distingue pas non plus clairement entre unités de production et unités d'accumulation (p. 60-65) en supposant qu'elles ne superposent toujours, ce que les travaux de J.-M. Gastellu pour les Sérér du Sénégal ont contribué à invalider.

Il y a enfin, le primat reconnu aux critères démographiques et qui apparaissent typés dans des expressions telles : « le premier point (l'élément fondamental) à examiner lorsque l'on veut parler des perspectives d'avenir d'une région, grande ou petite, c'est la démographie »

(p. 120). Loin de sous-estimer l'importance du facteur démographique, je voudrais souligner le risque d'une interprétation ultérieure « mécaniste et anhistorique » du rapport entre pression démographique et évolution agraire, dans le sillage des études de E. Boserup (*Pression démographique et évolution agraire*, Paris, Flammarion, 1970). Derrière les facteurs démographiques, il y a d'autres questions (division sociale du travail, degré d'intégration dans l'économie nationale, etc.) qui méritent également d'autres commentaires.

A part ces quelques réserves qui justifieraient des précisions nouvelles, je soulignerai combien le chercheur et l'enseignant retireront de la lecture de cet ouvrage. Les auteurs ont expérimenté des méthodes d'analyse que j'ai trouvées astucieusement présentées et qui remplaceront, dans mon cas, des techniques de recherche plus encombrantes ou moins adaptées.

• *Les problèmes de l'anthropologie et de l'histoire africaines* est un ouvrage attendu depuis plusieurs années, qui peut apparaître, à une première lecture, déconcertant. Beaucoup de lecteurs de *Politique africaine* risquent en effet de passer à côté de cet ouvrage de contestation et de rupture en ne retenant que l'imperfection des références bibliographiques ou la généralité de certains propos, en ce qui concerne en particulier l'approfondissement historique et la place de l'Égypte dans l'histoire des peuples d'Afrique noire. A s'en tenir au superficiel, on risque de « jeter le bébé avec l'eau du bain » et d'ignorer une démarche qui se situe dans la lignée de *L'Afrique noire précoloniale* de Cheikh Anta Diop, tout en renouvelant profondément la connaissance du passé africain. Je suppose en effet que le linguiste, l'archéologue, l'historien ou l'ethnologue peuvent trouver à discuter tel ou tel argument, à « chipoter » sur telle ou telle conclusion. S'ils se limitent cependant à une lecture de l'ouvrage conforme à leurs attentes usuelles et à un certain narcissisme disciplinaire, ils passeront à côté d'une pensée exceptionnelle par sa connaissance des sociétés africaines et par sa très rare capacité de synthèse. Le prince Dika Akwa, coordinateur de recherche au CERELTRA de Yaoundé, a usé de sa position sociale et généalogique au sein d'une lignée royale Dwala pour amener progressivement son lecteur à opérer avec lui une « rupture épistémologique » permettant de rompre avec les « thèses européocentristes » de l'africanisme grâce à des instruments d'analyse typiquement africains. L'étude de ces instruments d'analyse peut servir de fil d'Ariane dans cet ouvrage touffu et complexe. D'étape en étape, à travers l'exploitation des généalogies (celle de l'auteur remonte à cent dix générations, celle d'autres groupes camerounais est d'au moins soixante générations), la toponymie et l'ethnonymie, la mythologie et la tradition orale, l'auteur illustre la possibilité d'une autre approche du passé et du présent des sociétés africaines. Certes, il procède plus par affirmations que par démonstrations, mais l'intérêt de l'ouvrage n'est pas dans la vérification de tel point de détail de l'histoire africaine. Il est dans les nouvelles perspectives de « saisie même des faits » que postule le *Mulongi*. Le *Mulongi* comme « vision globalisante et méthode architecturale est avant tout la méthode de l'anthropo-historien-objet, celui qui vit sa réalité, devient lui-même

objet étudié et doit expulser son vécu pour l'objectiver et l'analyser sans céder au lyrisme » (p. 366).

Certes des difficultés peuvent apparaître, l'histoire pouvant être « récupérée » au nom d'intérêts particuliers, ce que n'ignore pas l'auteur quand il parle d'histoire idéologique et d'histoire truquée (voir p. 81 et suivantes). Mais ce que l'auteur désire provoquer, c'est « déclencher le processus de décolonisation des sciences humaines positivistes ». Dans ce contexte, qui est celui d'une « anthropologie partagée », qui récusé tout provincialisme scientifique en affirmant « la dialectisation des savoirs occidentaux et africains » (p. 365-366), le statut du chercheur et des sciences sociales africaines peut être profondément modifié par la méthode de *Mulongi*. Cette méthode n'est pas ici rationalisée, mais les illustrations qui en sont données doivent convaincre le lecteur de l'importance de l'approche nouvelle. Pour en donner une idée approximative, je me situerai seulement dans le contexte de discussions bien connues des lecteurs de la revue : faut-il aborder le politique par le « haut » ou par le « bas » ? La méthode *Mulongi* indique que ce ne sont là que deux visions relevant d'un axe vertical qui ne voit les problèmes de sociétés que dans le « registre du temps favorisant la diachronie par rapport à la synchronie » (p. 367). Ces indications doivent être mises en rapport avec les « visions du dedans et du dehors » que permet l'inscription sur un axe horizontal qui « mène à la compréhension du registre de la spatialité avec l'insertion d'un élément dans un milieu y connaissant une réduction ou une extension » (p. 367). Enfin, une dernière approche selon un « axe oblique (qui) met l'accent sur le registre de l'historicité » (p. 368) permet de recourir à quatre visions nouvelles : « la vision du dessus, ou rasante », « la vision du dessous, ou étagée », « la vision plongeante, ou du sommet », « la vision de l'avant », sans oublier les points d'intersection entre les axes et les commentaires que les formalisations permettent.

Appliquée, par exemple, à l'évolution de l'État africain précolonial (p. 205 à 352), cette méthode a de quoi faire tourner la tête tant la diversité de ses plans et de ses échelles d'analyse introduit la possibilité de multiplier les énoncés et les possibilités d'interprétation. Elle n'est pas à la portée du premier venu, si j'en juge par l'expérience que j'ai acquise avec l'auteur en travaillant à son « anthropologie du mariage » chez les Ngala en 1971-1972. Cette méthode a pourtant l'avantage de provoquer une rupture nécessaire dans l'accumulation des connaissances et d'introduire une révolution, comme un retour au point de départ, dans la connaissance des sociétés africaines : la restitution de leur historicité. L'ouvrage est donc essentiel au moment où on prône l'endogénéité du développement et la prise en compte du patrimoine autochtone. Les réponses de l'auteur ne laissant personne indifférent, cette pensée originale et féconde doit être auscultée par les politologues africanistes. Un auteur à suivre, avec vigilance.

Etienne Le Roy